

Les jeunes issus de l'immigration subsaharienne en Belgique

Ural Manço, Mireille-Tsheusi Robert, Billy Kalonji

Les recherches à propos des spécificités socioculturelles et économiques des subsahariens de Belgique sont moins nombreuses (Bitumba Tipo-Tipo, 1995 ; Etambala et Ramakers, 1993 ; Kagné, 2000 ; Kagné et Martiniello, 2001 ; Cornet, 2004 ; Martiniello, Rea et Dassetto, 2007) que celle consacrées sur les populations marocaines et turques de Belgique qui ont été étudiées de multiples fois au travers de nombreuses problématiques. Les travailleurs sociaux d'origine marocaine et turque ne sont pas rares dans la société civile et les administrations publiques belges. Il y a aujourd'hui des cadres et des politiciens de ces origines dans la vie municipale de bien des communes où ils vivent. Rien de comparable à l'heure actuelle pour la population issue de l'immigration congolaise et, à plus forte raison, pour aucune autre communauté subsaharienne.

Sur la question d'immigration subsaharienne, il faut reconnaître que l'observateur se trouve devant un grand nombre de pays d'origine. À l'intérieur de certains de ces pays, les diversités voire les dissensions régionales, ethniques ou tribales sont très actives. Ces pays sont différents eu égard à leur histoire : les pays d'ancienne colonisation britannique, française, espagnole et portugaise présentent de fortes variations en matière d'organisation, de niveau de développement économique et humain, de mode de vie et de mentalité. En outre, l'histoire migratoire des populations subsahariennes ne suit pas les phases aujourd'hui bien documentées des migrations de travailleurs européens et non européens, notamment marocaine et turque, que la Belgique a connues depuis 1946 (Swyngedouw et Swyngedouw, 2009).

L'ambition de ce texte se limite à circonscrire la problématique sur les jeunes issus de l'immigration congolaise. Toutefois, la situation de ces derniers est en bonne partie comparable à celle des jeunes issus d'autres immigrations subsahariennes. D'un autre côté, les questions de jeunesse constituent une thématique dont l'analyse fait ressortir les différences sociologiques notables de la population issue de l'immigration congolaise par rapport à ses homologues des migrations marocaine et turque à l'aune desquels, pourtant, elle est souvent mesurée dans la mise en pratique des politiques locales de jeunesse. Le texte permet de souligner le « tropisme maroco-turc » dans lequel se complaisent les pouvoirs publics quand il s'agit de mettre au point une politique de jeunesse censée répondre aux besoins de jeunes congolais et autres subsahariens. Dans sa partie conclusive, l'article aborde la survivance de mentalités héritées de la période coloniale, qui apparaissent quand, dans la gestion concrète, il devient évident que les problèmes des jeunes Congolais présentent des différences par rapport à ceux que connaissent les jeunes de culture musulmane. En l'absence d'éclairage scientifique approfondi sur la réalité des jeunes subsahariens en Belgique, sans oublier toutefois les travaux récents de Mazzocchetti (2011 et 2013), le texte propose une exploration de la question à l'aide de quatre catégories d'observation présentées de manière comparative dans les limites étroites de cette contribution.

La première catégorie est d'ordre macrosociologique. Elle compare l'ancienne immigration de travailleurs non européens à l'immigration récente de demandeurs d'asile et de clandestins subsahariens dans le but de rendre caduque la réduction des réalités migratoires subsahariennes à celles de l'immigration marocaine et turque. La deuxième catégorie est de nature régionale. Elle compare les situations bruxelloise et anversoise pour montrer les différences, mais aussi les ressemblances au niveau des populations subsahariennes des deux côtés de la frontière linguistique. La troisième catégorie permet d'approfondir la compréhension sociologique de la jeunesse congolaise (et plus généralement subsaharienne) en Belgique en comparant les différences de vécu entre les jeunes subsahariens arrivés par regroupement familial et les jeunes subsahariens nés en Belgique. Enfin, la dernière catégorie induit une dimension de genre, puisqu'il propose une comparaison sexuée tant à propos des parents que des jeunes subsahariens de Belgique.

À l'aide des quatre catégories précitées, la première section décrit les particularités historiques, sociologiques et en matière de genre de la population issue de l'immigration congolaise et subsaharienne en général. La deuxième section aborde la question identitaire des jeunes congolais ou subsahariens et présente une analyse du phénomène dit des « bandes urbaines » proposée par des professionnels du travail social dans le milieu associatif africain. La troisième section expose des éléments de l'évolution des associations fondées par les immigrés congolais et subsahariens en Belgique tout en s'attardant sur les relations de ce milieu avec les pouvoirs publics en matière de politiques de jeunesse. Le texte se clôture sur une réflexion sur la persistance d'attitudes et de mentalités coloniales dans le chef de représentants des pouvoirs publics belges, qui nuisent à l'efficacité du travail social en matière de politique de jeunesse en milieu congolais et subsaharien.

Marginalité persistante : caractéristiques sociales des communautés subsahariennes et congolaises

Aucune population subsaharienne n'a été appelée à venir en Belgique au contraire de certaines populations non européennes (par exemple, marocaines et turques). Dans les années 1960, ces travailleurs immigrés et, plus tard leur famille, étaient attendus par des employeurs belges, ce qui accorde une certaine légitimité historique à leur présence. Alors que la majorité de la population congolaise, la plus ancienne et la plus importante communauté

subsaharienne du pays est arrivée en Belgique en tant qu'étudiant. La question de la sécurité du séjour (notamment dans le cas de clandestins) et la légitimité de la présence sur le territoire se posent d'une tout autre manière pour l'ensemble de la population subsaharienne que pour la majorité des immigrés originaires du Maroc et de la Turquie. En outre, le *mythe du retour* semble s'être évanoui au sein des populations marocaine et turque à la fin des années 1980, alors qu'il est toujours sensiblement présent chez les subsahariens.

Mises à part les personnes de nationalité congolaise marié(e)s à des Belges et le cas particulier des marins d'origine congolaise à Anvers, l'unique voie d'accès au territoire belge fut, durant des décennies, le statut d'étudiant et de conjoint ou enfant d'étudiant. Pour pouvoir préserver le droit au séjour, le plus souvent ce sont les pères de famille qui poursuivaient des études à rallonge, alors que les mères de famille étaient fréquemment les seules personnes actives dans le ménage, travaillant notamment comme nettoyeuses au noir puisqu'elles n'avaient pas le permis de travail.

Avant et durant les années 1980, la présence subsaharienne en Belgique est quasi exclusivement constituée par des étudiants venus d'anciennes colonies belges (Congo, Rwanda et Burundi) et de leurs familles. L'immigration subsaharienne représentait en Belgique près de 96 000 personnes en 2006 (Schoonvaere, 2010, 11). Cet effectif est le triple des données disponibles pour l'année 1990. Le nombre de Subsahariens en Belgique augmente de plus en plus et concerne de plus en plus de nationalités d'origine. Les Congolais constituaient plus de la moitié de la population immigrée subsaharienne en 1991. Mais avec 45 000 unités en 2008, l'immigration originaire du Congo ne représentait plus que 42 % de cet ensemble ; restant tout de même loin devant la deuxième nationalité d'origine par le nombre, les Rwandais, qui totalisaient près de 9 000 individus en 2006 (Schoonvaere 2010, 14).

Les années 1980 représentent un tournant dans la présence subsaharienne en Belgique, et ce, pour plusieurs raisons. D'abord, on y enregistre une arrivée massive de demandeurs d'asile de diverses origines subsahariennes et plus seulement d'origine congolaise. Pour cette raison, l'ensemble des subsahariens est d'installation récente. En particulier, la population d'origine congolaise l'est également : 78 % de ses effectifs sont nés à l'étranger (Schoonvaere 2010, 14). Il s'agit donc d'une population immigrée pour plus des trois quarts de ses membres. À partir de 1980 et plus encore après 1990, la pluralisation des vies politiques nationales crée des oppositions, mais aussi des dissensions violentes dans nombre de pays subsahariens. Cette situation génère un flux de demandeurs d'asile vers les pays européens et notamment vers la Belgique à un niveau jamais atteint jusqu'alors. Aujourd'hui, la population subsaharienne de Belgique est en conséquence formée par un nombre important de demandeurs d'asile (par exemple, actuellement 25 % des Congolais sont des demandeurs d'asile) et de clandestins, venus de tout horizon subsaharien¹.

Certes d'arrivée récente pour sa majeure partie, cette population s'installe pour de bon, il ne s'agit plus de groupes d'étudiants voués à rentrer au pays au bout de quelques années. Le taux de naturalisation de cette population est presque aussi élevé (65 %) que les populations issues d'anciennes immigrations de travailleurs non européens. La population congolaise fait preuve de parité sexuelle : près de 51 % de ses membres sont des femmes (Schoonvaere 2010, 45) de même que ces anciennes implantations marocaine et turque, qui sont à leur troisième génération de naissances depuis leur arrivée en Belgique.

Près de la moitié des Congolais de Belgique vivent à Bruxelles avec une présence particulièrement importante dans la commune de Saint-Josse (Schoonvaere 2010, 59), qui est réputée comme la plus jeune, mais aussi la plus pauvre du Royaume. Un tiers des Congolais habitent en Wallonie où des regroupements sont observables dans les villes universitaires : Ottignies-Louvain-la-Neuve, Liège et Mons. Le cinquième des Congolais de Belgique se trouve installé en Flandre, mais dans de petites localités en périphérie bruxelloise, c'est-à-dire près de la plus importante concentration de cette population. Anvers est pratiquement la seule ville flamande qui abrite une population d'origine congolaise significative (Schoonvaere, 2010, 63). Les autres populations subsahariennes se distribuent sur le territoire belge de manière variable. Les populations francophones (Rwandais, Burundais, Sénégalais, Maliens, etc.) suivent la distribution congolaise tandis que les populations anglophones (Ghanéens, Nigériens, etc.) sont majoritairement installées en Flandre et particulièrement à Anvers. Dans les années 1990, des villes flamandes, à la tête desquelles Anvers s'est retrouvée, sans être préparée à les accueillir, face à l'arrivée d'un nombre important de demandeurs d'asile. L'apparition de Noirs dans les rues constitue un phénomène nouveau pour la Flandre.

Les adultes subsahariens, congolais en particulier, sont souvent scolarisés, mais disposent de diplômes universitaires non européens qui ne sont pas reconnus ou valorisés en Belgique. En effet, 40 % des hommes et 30 % des femmes adultes nés congolais ont terminé un cycle d'études supérieures. Ce taux n'est que de 20 % pour la population majoritaire, née belge, des deux sexes (Schoonvaere 2010, 70-71). Le niveau de certification scolaire contraste avec le niveau tout aussi élevé de chômage que vivent les Congolais et d'autres subsahariens de Belgique². Cette contradiction illustre les problèmes de non-reconnaissance de diplôme universitaire non

¹ Lors de la régularisation de 1999, le plus grand nombre de dossiers a été soumis par des personnes de nationalité congolaise. La régularisation de nombreux a insufflé plus de sécurité de séjour sur le territoire au sein des communautés congolaise et subsaharienne. Des gens ont ainsi pu sortir de l'anonymat et du mutisme imposé par les circonstances de la clandestinité.

² Contre 12 % de chômeurs dans la population active belge totale en 2010, le chômage se chiffre à 35 % pour les belgo-maghrébins, à 39 % pour les belgo-turcs et à 40 % pour les belgo-congolais (Robert 2012a : 31).

européen et de discrimination à l'embauche vécus par les subsahariens dans leur ensemble (Tshibola, Mabaya et Makobo, 2008, 81-84 ; Schoovaere, 2010, 72). La situation d'universitaires réduits à émarger à l'aide publique ou à occuper des postes de travail précaires, de basse qualification et souvent non déclarés, crée beaucoup de frustrations. Elle nuit aussi à l'image que les jeunes ont de leurs parents.

La population subsaharienne est jeune. L'âge moyen de sa principale composante, la population d'origine congolaise : un peu moins de 32 ans en 2006. En comparaison, l'âge moyen de la population belge de naissance se situait à près de 41 ans la même année (Schoovaere, 2010, 48). Selon des données de 2006 (Schoovaere, 2010, 66), la structure des ménages ayant un chef de ménage né congolais souligne la fragilité socio-économique (pauvreté, logement précaire, déménagements fréquents) de ceux-ci et les probables difficultés psychiques que leurs membres vivent. Plus que pour toute autre population en Belgique, cette structure est formée de ménages à personne unique (37 %) et par des familles nombreuses de trois enfants et plus (17 %). Pas moins de 25 % de ces ménages sont monoparentaux (Schoovaere, 2010, 67). Il s'agit du taux de monoparentalité le plus élevé du pays. Les pouvoirs publics impliqués dans la gestion de la diversité culturelle ont tendance à calquer leur vision des relations genrées en milieu immigré musulman aux milieux subsahariens. Qu'elle reflète la réalité sociologique propre aux groupes musulmans ou non, cette vision des rapports hommes-femmes considère clairement que les femmes musulmanes sont dominées par leurs maris ou familles. En général, cela n'est donc pas le cas dans les différents groupes d'origine subsaharienne même si de grandes distorsions nationales, ethniques et religieuses peuvent être observées.

Dans le cas des populations originaires du Congo, les femmes congolaises sont indépendantes en matière de parentalité, de travail, d'activités sociales comme membres d'associations. Ce que reflète également le taux de monoparentalité. En conséquence, les femmes congolaises peuvent faire preuve de pouvoir à l'intérieur de la famille. Dans la plupart des familles, ce sont les mères qui sont dépositaires de l'autorité parentale. Les pères s'abstiennent souvent de donner des injonctions à leurs enfants, les femmes s'occupant sans partage non seulement du ménage, mais aussi de l'éducation des enfants.

Il est à noter que l'effacement fréquent des hommes congolais les prive d'autorité et de moyens de communication avec leurs enfants en les dédouanant, toutefois, de la contribution aux travaux ménagers. En Afrique subsaharienne, le rôle familial de l'homme se résume le plus souvent à l'apport matériel et financier dans le ménage. Toutefois, les hommes subsahariens en Europe souffrent d'une profonde non-insertion socioprofessionnelle. Certains ont dû perpétuer un statut d'étudiant, afin de garantir le droit de séjour pour toute la famille. De ce fait beaucoup de pères diplômés de plus de 40 ans n'ont jamais pu travailler en Belgique. Ce qui peut s'avérer infantilisant à la longue. En revanche, malgré qu'elles soient, elles aussi, souvent diplômées, les femmes subsahariennes trouvent plus facilement du travail non qualifié dans le nettoyage, dans le service aux personnes ou comme aide-soignante.

Particularités identitaires et pratiques sociales des jeunes d'origine congolaise

Il faut attendre les années 2000 pour l'apparition des premières demandes d'encadrement émanant de groupes ou d'associations concernant les jeunes issus des communautés subsahariennes. En effet, c'est à partir de ce moment qu'un nombre significatif de jeunes de la communauté congolaise en particulier atteint l'âge de l'adolescence. De prime abord, il existe deux grandes catégories de jeunes subsahariens et donc de jeunes congolais issus de l'immigration. Ceux qui sont nés en Belgique, les Belgo-congolais, les Belgo-rwandais, etc., et ceux qui sont arrivés d'Afrique, les jeunes immigrés, qui ont bénéficié d'un regroupement familial.

Les jeunes arrivés d'Afrique ont grandi sans leurs parents biologiques, souvent auprès de tantes et d'oncles. Quitter ces parents de substitution peut se révéler douloureux pour ces jeunes. Certains ont vécu dans un État désorganisé. Avant leur arrivée, beaucoup ignoraient un certain nombre de règles de vie commune. Pour ces jeunes, la guerre et la violence ethnique ou politique furent une expérience vécue parfois durant toute leur existence. Sur le territoire belge, ces jeunes mettront un certain temps à comprendre le fonctionnement d'un État de droit. Durant ce temps d'adaptation, ils risquent d'être exclus du système d'éducation et connaître l'échec, le décrochage et le déclassement scolaires³. Quand ces jeunes arrivent en Belgique, ils ont souvent un âge avancé pour trouver une insertion scolaire satisfaisante et apprendre aisément le français ou le néerlandais. En outre, leurs parents biologiques sont quasiment des inconnus pour eux. Sans oublier que leurs parents sont dans une situation socio-économique peu enviable et avec une délégitimation sociale importante aux yeux de la société d'accueil. La communication intrafamiliale et l'encadrement par les parents sont rendus difficiles à cause des facteurs précités.

Les jeunes subsahariens ou congolais nés en Belgique ne connaissent pas le pays de leurs parents même comme une terre de vacances. L'Afrique subsaharienne reste une inconnue pour ces jeunes qui la découvrent dans le meilleur des cas comme adolescent ou comme jeune adulte, car ces jeunes voyagent rarement dans le pays dont leurs parents sont issus durant les dix-huit-vingt premières années de leur vie. Dans la plupart des cas, les jeunes

³ Le taux de redoublement scolaire de la population issue de l'immigration congolaise est de 43 % contre 17 % dans la population scolaire globale en Belgique (Robert, 2012a, 31).

issus de l'immigration subsaharienne ignorent les langues d'origine. La déliaison entre le pays d'origine, d'une part et de l'autre, le pays de naissance et de socialisation est plus important dans le cas subsaharien (quel que soit le pays d'origine) que dans le cas des Marocains ou des Turcs de Belgique⁴. Par conséquent, leur connaissance de la langue d'origine est davantage lacunaire.

Ces jeunes nés et socialisés en Belgique sont censés avoir une part de cultures africaines, mais celle-ci est minorisée dans leur univers symbolique. Les parents n'ayant pas toujours explicité la signification de rites et pensées africaines à leurs enfants, le sens de ces manifestations culturelles n'est donc pas toujours bien compris par ces jeunes, qui les subissent dans la famille ou la communauté plutôt que les porter en toute conscience. Par ailleurs, s'opère dans leur esprit une essentialisation des multiples cultures nationales, régionales et ethniques existant en Afrique subsaharienne. Les jeunes générations de Congolais et d'autres subsahariens, nées en immigration, en viennent à considérer l'Afrique noire comme porteuse d'une seule culture monolithique et immuable. Quand un jeune issu de l'immigration subsaharienne parle d'Afrique, il se réfère à un univers culturel fictif et à une histoire mythique. C'est l'Afrique rêvée plutôt que connue réellement dans ses particularités et nuances.

Dans le cas de nombreuses familles de réfugiés politiques d'origine congolaise ou subsaharienne, il n'y a pas de transmission de mémoire de lutte politique et de principes idéologiques spécifiques pour lesquels les parents de ces jeunes ont lutté et ont dû fuir leur pays. D'une manière générale, la transmission de la mémoire coloniale et de l'histoire contemporaine des pays d'origine n'est pas assurée en milieu africain. Les jeunes ne retiennent que ce que la société véhicule, notamment par les médias ainsi que ce que les adultes se disent entre eux et ce, dans la langue d'origine, ce qui peut également susciter une compréhension biaisée. Si les parents ne transmettent pas leur passé national à leurs enfants, la raison doit se trouver dans le manque de fierté qu'ils éprouvent face à leur passé personnel et national.

L'imaginaire des jeunes nés en Belgique s'oriente plutôt vers le monde afro-américain. Cela semble être particulièrement le cas en Flandre et chez les jeunes subsahariens anglophones. La culture populaire, médiatique, cinématographique et musicale (notamment le *hip-hop*) en référence aux Noirs américains est très valorisée dans leur esprit. La volonté de se mouler dans une identité et endosser une apparence tributaire du regard de la société blanche représente un élément à souligner chez de nombreux jeunes congolais et subsahariens. Ces jeunes savent qu'ils sont dépréciés en tant que Noirs et ils voudraient se dérober à de tels préjugés en transformant leur apparence et comportement dans une direction supposée mieux acceptée par la société majoritaire.

Dans certains cas, une stratégie anticipative peut être observée vis-à-vis du monde blanc, qui consiste en l'investissement de domaines où les personnes d'origine subsahariennes sont jugées performantes dans l'imaginaire occidental, tels que le sport et le *show* : la musique, le chant, la danse. Cette orientation identitaire ne va pas sans poser de problèmes relationnels avec les parents et les adultes de leur communauté en général. Il est également possible de rencontrer un repli identitaire par l'entretien d'un discours fondamentaliste s'exprimant à travers les églises évangéliques africaines, qui ont aussi des origines américaines. L'Afrique des parents, par contre, n'apparaît souvent que de manière tenue dans leur imaginaire. Des jeunes issus de l'immigration subsaharienne rejettent leur africanité au vu de la dévalorisation des cultures africaines dans l'opinion publique occidentale en vertu de ce qu'ils voient dans les médias (pauvreté, famine, dictatures, guerres, massacres, violences) et suite à l'expérience d'exclusion sociale que leurs parents ont vécue en Belgique.

Plus les jeunes d'origine congolaise réussissent leurs études, plus ils s'éloignent de la sous-culture *hip-hop* inspirée par le monde *black* américain, pour s'intéresser davantage à l'Afrique en termes politiques⁵ et économiques ainsi qu'à l'africanité en termes culturels. Ces jeunes cherchent une source de fierté dans l'histoire africaine. Ils en trouvent à travers des lectures ou la musique : les royaumes africains d'avant la colonisation, le roi sud-africain Shaka Zulu, l'empereur d'Éthiopie Halié Selassié, l'ancien premier ministre congolais Patrice Lumumba, l'ancien Président burkinabé Thomas Sankara, la résistance contre les colons et les guérillas africaines, la lutte des Noirs américains pour la citoyenneté, le Révérend Martin Luther King, Bob Marley, etc. Ce sont aussi les jeunes congolais les mieux scolarisés et les plus diplômés qui expriment davantage de souffrance par rapport à la discrimination à l'embauche. La réussite scolaire permet un questionnement plus serein à certains concernant les origines et l'identité, mais semble les exposer davantage à la discrimination et au sentiment de frustration sociale.

Certains jeunes expriment assez clairement un dépit par rapport à la société majoritaire : ils ne se sentent pas acceptés par les autochtones malgré leur réussite scolaire et malgré les qualifications acquises. D'autant plus qu'ils savent que leurs parents, tout aussi diplômés sinon plus diplômés qu'eux, n'ont pratiquement jamais pu connaître d'insertion socioprofessionnelle à la hauteur de leurs aspirations. Il existe au sein de groupes de jeunes d'origine subsaharienne une sorte de manque de confiance envers la société d'accueil, qui engendre chez certains

⁴ À souligner en comparaison des visites fréquentes que les jeunes issus des immigrations marocaine et turque effectuent aux pays d'origine de leurs parents. Ces jeunes bénéficient également de l'accès à l'univers médiatique de ces pays, ce qui n'est pas le cas de leurs homologues congolais et subsahariens plus généralement.

⁵ Une évolution est perceptible en matière de conscientisation politique de jeunes d'origine congolaise. Elle s'est illustrée récemment par des manifestations dans le quartier Matonge à Bruxelles au moment des élections des présidentielles et législatives congolaises de 2011.

une apathie. La discrimination devient pour eux une évidence ou un destin ou une norme au vu de leur origine ethnique. Cette jeunesse intériorise les préjugés que la société véhicule à leur propos. En fait, ces jeunes semblent développer un sentiment d'infériorité qui, parfois, supprime le sentiment d'injustice.

D'un côté, ils intègrent le discours ambiant : leurs parents n'ont pas trouvé de travail malgré leurs qualifications parce qu'ils ne maîtrisaient pas suffisamment le français ou le néerlandais, parce qu'ils n'ont pas pu s'adapter à la culture quotidienne et aux codes de conduite occidentaux. Les discriminations structurelles, dont leurs parents ont pu faire les frais, sont passées sous silence. De l'autre côté, les jeunes souffrent des préjugés de la société majoritaire envers les subsahariens. Ces jeunes sont Noirs, mais n'ont jamais connu que l'Europe. Ils sont blessés par le renvoi systématique vers leurs origines africaines qu'ils ne connaissent pas. Ces jeunes souffrent des stéréotypes collés sur la peau des Noirs, mais il arrive qu'ils les appliquent eux-mêmes à leurs propres parents. Cette situation alimente les conflits générationnels et l'incommunicabilité au sein des familles. Toutefois, ces mêmes jeunes peuvent s'approprier leur africanité en réaction au racisme présent au sein de la population tant autochtone qu'immigrée non subsaharienne. L'ambivalence des pratiques sociales est toujours présente dans toutes les catégories esquissées : les cheveux se lissent en même temps que reviennent les coupes à l'africaine. Face à l'Européen, beaucoup de jeunes congolais auront tendance à se comporter en « Africains pur jus » ; face à leurs parents, beaucoup pourront dire qu'ils les trouvent trop traditionnels et pas assez intégrés à la vie en Europe.

En 2009, environ vingt-cinq « bandes urbaines » étaient répertoriées comme actives par la police bruxelloise, dont les membres, ayant en général de 15 à 19 ans, porteraient des armes blanches (couteaux, scies pliables, voire machettes). Une partie importante de ces regroupements de jeunes, dix-huit sur vingt-cinq, semble se composer de personnes issues de l'immigration congolaise. Une douzaine de morts sont à déplorer à Bruxelles depuis 2002 lors de bagarres entre ces groupes rivaux, dont six depuis la fin de 2009. Le phénomène semble donc s'aggraver. La police locale attribue à ces groupes des meurtres, des coups et blessures, des vols qualifiés et du trafic de produits stupéfiants. Les violents collectifs entre Subsahariens et métis augmentent en nombre depuis ces dernières années, mais les filles qui portent plainte restent très peu nombreuses. En conséquence, ces crimes ne sont pas enregistrés dans les statistiques. Le nombre de jeunes noirs emprisonnés a augmenté durant ces dernières années et un cas de suicide en prison doit être signalé. À partir de 2005, on a pu observer la formation de ces « bandes urbaines » à Anvers également. Des jeunes d'Anvers faisaient appel à des jeunes de Bruxelles, avec lesquels ils avaient des liens familiaux, pour qu'ils viennent prêter main-forte lors de bagarres avec des groupes rivaux. Le phénomène de groupes de jeunes rivaux entre Congolais a ainsi été partiellement importé de Bruxelles.

L'expression « bandes urbaines » est à reconsidérer quand on parle de jeunes issus de l'immigration subsaharienne (Mohammed, 2011 ; Mohammed et Muchielli, 2007). Car une bande se constitue autour d'un objet illégal et/ou pécuniaire. Or un groupe de jeunes se crée parce que ceux-ci vivent dans le même quartier et ont les mêmes souffrances. La bande de jeunes recrute ses membres de manière fonctionnelle, selon le domaine de compétence, tandis que dans un groupe l'adhésion se fait sur base ethnique ou par rapport au lieu d'habitation. Dans une bande, l'activité est lucrative. La violence, s'il y en a, se manifeste en fonction de l'objet économique. Alors que la raison d'être d'un groupe de jeunes est plus sociale et symbolique qu'économique. Dans les bandes, la violence est avant tout un moyen et non un mode d'expression ou un mode de fonctionnement ayant pour conséquence un certain prestige pour celui qui commet l'acte violent. De plus, dans une bande, la violence n'est pas une distraction ou palliatif à l'ennui, au manque d'encadrement, etc. La grande majorité de cas de regroupement de jeunes Congolais relève davantage de la catégorie « groupe de jeunes » exerçant une violence intracommunautaire que de celle de « bande urbaine » exerçant une activité illicite en vue d'un gain économique.

La violence que l'on peut observer chez certains jeunes subsahariens de Bruxelles n'a pas d'objectif matériel, qui peut être le vol ou la défense d'un territoire où s'opère un trafic, par exemple, de stupéfiants. Ces rares trafics, proportionnellement au nombre de jeunes impliqués, ne sont pas régis par la violence observée entre eux. Les comportements violents dont il est question s'installent entre jeunes d'origine congolaise et, plus rarement, originaires d'autres pays subsahariens. La délinquance et la violence dont la jeunesse subsaharienne peut être l'auteur ne s'orientent que vers d'autres subsahariens. C'est une différence à souligner en comparaison, par exemple, des actes délictueux et violents que peuvent par exemple commettre des jeunes issus de l'immigration marocaine. Les jeunes subsahariens souffrent tous des mêmes problèmes et font face à des questionnements similaires tant à Bruxelles qu'à Anvers. Pourtant, seulement certains basculent dans la violence et passent à l'acte jusqu'au meurtre, probablement involontaire, dans la majorité des cas au vu des témoignages que livrent les meurtriers.

Reste à expliquer la cause de cette violence particulière de certains jeunes subsahariens, qui est exclusivement tournée vers d'autres jeunes subsahariens. En l'absence d'études scientifiques à propos de ce phénomène, les responsables associatifs subsahariens avancent leurs propres explications formées par deux hypothèses complémentaires (Robert, 2012b). La première hypothèse souligne la socialisation incomplète et déstructurée particulièrement de jeunes qui ont une histoire migratoire chaotique et faite de séparation. La deuxième, de

facture psychologique, se construit autour des ravages de la mésestime de soi, dont seraient victimes des jeunes subsahariens de Belgique.

Les subsahariens vivent repliés sur leur propre communauté. Ils ne se fréquentent pratiquement qu'entre eux. C'est le cas des Turcs de Belgique aussi, mais on n'observe pas autant de violence entre jeunes chez les Turcs ; en tout cas, pas autant de morts dans les bagarres entre différents groupes de jeunes de même origine. Le contrôle social et la vie familiale sont fortement déstructurés en milieu africain. La majeure partie des familles des communautés subsahariennes sont incomplètes au contraire de la très grande majorité de familles dans les communautés marocaine et turque. La déstructuration familiale prend son origine dans l'histoire migratoire aléatoire. L'arrivée des membres d'une même famille sur le territoire du pays d'accueil ne se fait jamais simultanément. Dans certains cas, les familles se trouvent dispersées dans l'émigration à travers plusieurs pays européens. Pendant tout ce temps, les enfants grandissent un peu livrés à eux-mêmes, séparés dans certains cas de leurs parents biologiques et de certains de leurs frères et sœurs ou séparés d'oncles et de tantes, dont le rôle est important dans l'éducation familiale africaine. Cette situation est sans doute une des causes fondamentales de la socialisation incomplète ou insatisfaisante des jeunes, dont certains arrivent à commettre des meurtres lors de frictions entre groupes de jeunes.

L'autre hypothèse, qui peut être avancée, prend en considération l'estime de soi et la souffrance identitaire. La relation que les jeunes subsahariens vivent par rapport à la société belge et européenne est empreinte d'un sentiment de domination qui remonte jusqu'à l'esclavage et à la colonisation, pour le passé, et qui se poursuit aujourd'hui avec l'exclusion ressentie et la discrimination endurée par ces jeunes. La peau qu'ils portent les renvoie irrémédiablement à un statut de dominés. Ils considèrent également que leurs aînés, leurs propres parents, ont fait preuve de docilité envers la domination blanche. Cette violence s'apparente à ce qu'on peut appeler une « automutilation communautaire » qui se pratique en s'attaquant à son semblable. Le jeune Noir en mal d'estime de soi se poignarde en quelque sorte en poignardant son alter ego. Le jeune subsaharien de Belgique ne s'aime pas. Il n'aime pas ce qu'il est ou plutôt ce qu'il pense être : l'image que lui renvoie le regard des Blancs. Il n'aime pas ce que ses parents sont devenus. Il n'aime pas la manière dont son pays de naissance l'accueille et le considère. Selon cette hypothèse, la violence entre jeunes subsahariens, qui a été dans plusieurs cas jusqu'au meurtre, trouve son origine dans la dépréciation générale des subsahariens. Dans la dynamique autodestructrice de jeunes issus de l'immigration subsaharienne telle que décrite plus haut, les raisons directes de l'effusion de violence sont toujours futiles, mais le degré de violence peut être inouï.

Le mépris de soi s'exprime aussi au féminin : les jeunes subsahariennes se battent aussi les unes contre les autres. Des cas d'automutilation sont également à signaler. Les filles se battent pour garder le contrôle d'un territoire symbolique : le groupe de garçons auquel elles se sentent liées. Par exemple, les sœurs des garçons d'un groupe forment le versant féminin de celui-ci et elles « protègent » ces garçons du regard ou de l'influence de filles hors du groupe. Il faut en outre noter que l'image genrée diffusée par les clips vidéo et la pornographie insuffle une influence clairement machiste dans les mentalités subsahariennes juvéniles. Ces jeunes peuvent ainsi confondre la douceur féminine et la soumission des femmes, la sensualité érotique et un type de sexualité que l'on peut qualifier de débridée compte tenu de leur âge. Dans l'imaginaire des jeunes subsahariens, les rôles sexuels masculins et féminins semblent subir une influence des médias populaires musicaux et pornographiques mettant en scène des Noirs. Cette influence est totalement différente, voire à l'opposé, de l'expérience que les jeunes vivent en famille.

Si les pouvoirs publics ne prennent pas ses situations en considération avec l'attention requise, probablement parce que ces faits se déroulent entre Subsahariens exclusivement. Chez certains jeunes la haine de soi est tellement profonde, qu'il est nécessaire d'entreprendre un travail social et éducatif de fond. Celui-ci ne peut se limiter à l'offre d'activités de nature occupationnelle, récréatives, ludiques ou sportives, comme les pouvoirs publics proposent d'entreprendre le plus souvent. Un autre travail qui serait nécessaire de réaliser devrait pallier le manque de transmission d'une mémoire valorisante en abordant l'histoire de l'esclavagisme, de la colonisation, mais aussi de l'histoire de la Belgique⁶, dans le but de mieux se connaître et d'apaiser les tensions vécues par les jeunes subsahariens.

Le monde associatif congolais en Belgique et les politiques locales de jeunesse

Les relations des pouvoirs publics et la population issue de l'immigration subsaharienne, plus particulièrement congolaise, souffrent de méconnaissance et d'incompréhension mutuelles (Kagné, 2008 ; Demart, 2013). Certaines attitudes des autorités publiques envers les subsahariens peuvent engendrer des conséquences blessantes. Par exemple, la grande majorité des Subsahariens de Belgique provient de pays ayant connu la colonisation belge ou française. Les parents subsahariens sont souvent diplômés de l'enseignement supérieur. En tout cas, ils parlent français et parfois néerlandais. Toutefois, lors de réunions de parents dans les écoles, il n'est

⁶ La plupart des jeunes ne savent pas par exemple que des Congolais ont participé aux deux guerres mondiales sous le drapeau belge, au Congo, mais aussi en Europe. Ils ignorent également que Paul Panda Farnana, l'un des premiers congolais connus à avoir vécu en Belgique a plaidé au Parlement belge pour l'érection du monument au soldat inconnu congolais. Le monument se trouve à Schaerbeek.

pas rare de voir les enseignants s'adresser à l'élève, en présence de ses parents, en lui demandant de traduire ce qui sera dit ! Dans le monde scolaire et dans l'administration ou dans le milieu du travail social, des pratiques sociales ou des politiques ciblées que les pouvoirs publics belges ont développées au contact de populations immigrées marocaines et turques sont souvent calquées aux rapports avec les subsahariens. Ce qui ne convient pas pour répondre aux besoins de cette population.

Bien que certaines soient plus anciennes, la majorité des associations de Congolais et d'autres Africains de Belgique ont vu le jour dans les années 1990. À l'origine, elles avaient toutes des objectifs ou des raisons d'être différentes. Elles ne se fréquentaient pas les unes les autres ni même se connaissaient. Certaines de ces associations ont rencontré leurs autorités communales dès cette époque. Le plus souvent, les responsables communaux n'ont pas jugé ces associations suffisamment représentatives et ont refusé, dans un premier temps, d'entamer le dialogue. Au lieu de les considérer comme l'outil de mobilisation démocratique des populations issues de l'immigration subsaharienne afin d'améliorer leurs conditions de vie et leur bien-être, les associations subsahariennes sont parfois considérées par les pouvoirs publics comme des instruments de transmission d'informations et de contrôle des populations qu'elles sont censées représenter.

Au début de leurs relations, les pouvoirs publics ont posé comme condition la fédéralisation de différentes associations subsahariennes afin d'accorder la reconnaissance officielle. Les pouvoirs publics, communaux ou régionaux, recherchaient en cela une association coupole pour chapeauter le milieu associatif africain. Ce milieu est justement peu connu des autorités (Gatugu, Amoranitis et Manço, 2004). Elles le considèrent comme désorganisé et anarchique. Les pouvoirs publics recherchaient une association coupole pour chapeauter le milieu associatif africain. À Anvers en particulier (voir encadré), les responsables communaux voulaient que les différents groupes de Subsahariens mettent en place une fédération en guise de porte-parole des différentes populations originaires d'Afrique subsaharienne. Seulement, les subsahariens provenant de multiples origines et ne parlant pas la même langue avaient certainement plus de difficultés que, par exemple, les mondes associatifs marocain et turc pour se mettre autour d'une table.

La fédération associative panafricaine d'Anvers

À Anvers, le travail de fédéralisation des associations subsahariennes a duré de 1993 à 2000. Les associations étaient aussi différentes des unes des autres que les origines des gens, qui les avaient créées. Leurs histoires, leurs idées porteuses, leur mode de fonctionnement étaient très diversifiés. Il n'existait pas de conscience africaine commune au sein des groupes d'immigrés subsahariens. Les associations prises individuellement craignaient de perdre leur autonomie et leurs spécificités en devenant membre d'une fédération. Il y a eu des frictions ou une certaine concurrence entre elles. Toutefois, la persistance des différents problèmes sociaux et des discriminations (pour l'accès au logement, à la scolarité et dans l'exposition des subsahariens aux contrôles policiers intempestifs) a contribué à l'émergence d'une plateforme de revendications communes à toutes les associations subsahariennes existantes à Anvers. Une fédération panafricaine d'associations a ainsi été créée en 1999. Elle est actuellement financée par les pouvoirs publics flamands depuis 2001. La fédération existe désormais comme porte-parole des subsahariens à Anvers. Elle regroupe vingt-deux nationalités différentes, mais le groupe prépondérant est congolais depuis le début. Une fédération équivalente n'existe pas dans la partie francophone du pays.

En matière d'aide à la jeunesse, la fédération panafricaine débarquait dans un système déjà établi : l'administration communale finançait déjà un certain nombre d'associations belges ou marocaines chargées d'encadrer les jeunes. À peine mises sur pieds, les responsables municipaux ont imposé à la fédération panafricaine la collaboration avec des structures associatives belges ou marocaines, qui étaient déjà sur place et entendaient préserver leurs subsides sans devoir les partager avec les nouveaux venus subsahariens. L'administration communale ne voulait pas donner plus, les associations déjà bénéficiaires ne voulaient pas partager ce qu'elles recevaient de la commune. Mais, en face, l'offre de services et d'activités ne satisfaisait pas le public subsaharien, car la communauté n'avait pas de droit de cité dans le fonctionnement général et l'organisation d'activités. La collaboration ne fut jamais simple avec ces structures associatives, qui ont vu l'arrivée de la fédération panafricaine comme une concurrence.

Dans le cas anversoïse comme ailleurs, l'exigence de la fédéralisation semble être un piège pour le monde associatif subsaharien : le temps et l'énergie que nécessite la constitution d'une fédération rendent les associations impliquées inopérantes sur le terrain des problèmes sociaux. Par ailleurs, les difficultés de la fédéralisation sont connues des administrations. En exigeant cela des associations subsahariennes, les pouvoirs publics parviennent à neutraliser pour une longue période les demandes de financement et de reconnaissance. Ni les associations immigrées de bien d'autres origines ni les associations belges ne se confrontent pas une telle exigence.

Dans les procédures administratives qui permettent d'accéder aux financements provenant de pouvoirs publics, les associations subsahariennes se trouvent mises en concurrence avec des associations autochtones, qui

emploient des cadres professionnels, formés et salariés. Par contre, quand les associations africaines souhaitent établir un partenariat avec ces associations autochtones, elles sont vues en concurrentes. La mise en place d'un travail en commun n'est acceptée que sous l'imposition de règles de fonctionnement d'une manière qui peut être vécue comme paternaliste par les associatifs subsahariens.

La situation devient difficilement supportable par les associations subsahariennes quand les pouvoirs subsidiaires les obligent à collaborer avec de telles associations professionnelles prenant l'ascendant sur les bénévoles africains. Lors de l'établissement de tels partenariats, il arrive que les travailleurs sociaux professionnels autochtones expliquent aux bénévoles africains ce qu'ils doivent faire, comment ils doivent le faire, etc. Les structures associatives dictent le plus souvent les objectifs et le rythme du travail aux associations subsahariennes. La situation crée une atmosphère paternaliste, dont les professionnels en question ne sont pas nécessairement conscients, mais qui peut profondément déranger les bénévoles subsahariens.

Certaines autorités communales euphémisent les problèmes de la population originaire du sud du Sahara en déclarant ouvertement que la communauté congolaise, par exemple, ne ressemblerait pas à la communauté marocaine, qui aurait, elle, de « sérieux problèmes ». Pour accorder un financement, les autorités publiques imposent souvent des objectifs de type culturel et récréatif. Il s'agit de meubler les loisirs et les périodes de vacances des jeunes (activités festives, artistiques et sportives). Alors qu'une partie du monde associatif subsaharien, consciente des problèmes de la communauté, tient aussi à réaliser du travail social d'émancipation, soit une action en profondeur et de longue haleine, qui peut éventuellement comprendre aussi des activités culturelles, mais sans s'arrêter à cela.

Une certaine incohérence semble régner sur les relations entre les associations subsahariennes et les autorités publiques francophones ou flamandes. La méconnaissance des spécificités des populations subsahariennes par ces milieux est aggravée par le manque d'études scientifiques sur elles et l'absence donc de données factuelles sur ces groupes. L'ignorance des réalités et des problèmes des communautés subsahariennes et congolaise est aussi profonde que persistante⁷. Les besoins des Subsahariens de Belgique en termes de politiques sociales et culturelles ne sont pas rencontrés et leurs associations ne sont pas suffisamment reconnues et financées. Les rapports et mémorandums soumis par ces associations ne sont pas toujours pris en considération par les pouvoirs publics auxquels ils sont adressés.

Les associations subsahariennes sont examinées et jugées « inefficaces » à l'aide de critères auxquels il leur est impossible de satisfaire. Ces associations ne peuvent en aucun cas se mesurer aux structures associatives professionnelles autochtones. Il existe ainsi une discrimination structurelle qui délégitime systématiquement le monde associatif subsaharien, sans parler du soupçon de communautarisme (ou d'« afrocentrisme »), qui peut peser ces associations, et ce, même si certains pouvoirs publics exigent d'elles (comme à Anvers) de se regrouper entre associations africaines. Autrement dit, les partenaires institutionnels des associations subsahariennes ne les considèrent parfois que comme des représentants communautaires et induisent par là un communautarisme qu'ils s'empressent de dénoncer par ailleurs. L'inadéquation des politiques publiques particulièrement vis-à-vis des jeunes subsahariens prend sa source dans ces dysfonctionnements administratifs.

Une lecture postcoloniale des rapports entre les associations congolaises et les autorités locales

À défaut d'études approfondies, un certain nombre de faits constituent des exemples de la persistance de rapports asymétriques, entre autochtones et subsahariens, qui rappellent l'ordre colonial (Mielants, 2007). Ces faits peuvent fournir une base explicative aux dysfonctionnements qui apparaissent quand les autorités publiques, quel que soit le niveau de pouvoir, traitent avec des associations subsahariennes lors de la (non) prise en compte des problèmes spécifiques des subsahariens en Belgique, comme les jeunes issus de l'immigration congolaise en particulier.

De manière implicite, mais systématique, des responsables associatifs congolais ou subsahariens ressentent un esprit néocolonial à travers certains agissements de responsables publics. La volonté de mettre sous tutelle une association subsaharienne quand elle traite avec les autorités semble le fait le plus évident à souligner. Les administrations désignent régulièrement un fonctionnaire non pas comme l'interlocuteur privilégié de l'organisme public vis-à-vis l'association congolaise, mais carrément comme le porte-parole de l'association vis-à-vis de l'administration ! Autrement dit, les pouvoirs publics désignent un de leurs employés pour qu'il parle au nom de l'association et pour qu'il gère les affaires de celle-ci à la place de ses responsables ! Il n'y a pas de financement sans la désignation de cette personne de tutelle. La situation imposée par les administrations est très ambiguë et ne sert pas l'efficacité de l'action.

Parfois, l'administration fait appel en guise de référent à une association professionnelle autochtone qui n'est pas nécessairement impliquée dans le projet négocié ni spécialisée dans le domaine en question. Cette association reçoit les subsides publics. L'association subsaharienne, qui mène l'action, doit justifier ses dépenses auprès de

⁷ Certaines réunions ont été organisées par les associations subsahariennes anversoises et des échevins furent invités. Les échevins anversoises étaient impressionnés de ce qu'ils avaient entendu de la part des jeunes congolais qui y ont pris la parole afin d'exposer leurs problèmes. Les politiciens locaux n'ont rien trouvé de mieux à dire qu'ils ne savaient pas que les jeunes Subsahariens d'Anvers savaient parler aussi bien le néerlandais !

l'association autochtone désignée pour être défrayée. Ces pratiques institutionnelles dénotent d'un flagrant manque de confiance des organismes publics envers les représentants du monde associatif subsaharien.

La mise en doute de l'expertise de l'observatoire par les autorités est un autre fait qui peut être présenté. La mise en doute est paradoxalement présente même lorsqu'une institution publique fait appel à une association subsaharienne. Alors que les officiels viennent la chercher (supposément pour son savoir et savoir-faire), l'association en question doit prouver qu'elle est compétente et digne de confiance, qu'elle connaît les jeunes subsahariens avec lesquels elle travaille, qu'elle dispose d'entrées et de relations de confiance auprès des familles subsahariennes. Le questionnement à propos de la représentativité des associations concernées est également systématique alors qu'elle cherche à se profiler comme une association professionnelle en travail social et pas comme représentante d'un groupe de personnes d'une origine spécifique.

Au niveau explicite, les responsables des pouvoirs publics n'hésitent pas à employer lors de réunions professionnelles des expressions pouvant être blessantes pour les responsables associatifs subsahariens : « *On n'est pas en Afrique ici !* » ou « *Ce n'est pas le Congo ici !* », pour signifier un désaccord, « *Il ne faut pas se comporter comme dans une jungle* », pour étouffer dans l'œuf des idées de changement ou de réformes professionnelles, « *Bonjour, les Africains !* », pour saluer les présents, « *Vous arrivez encore selon l'heure africaine...* », pour faire remarquer le non-respect réel ou supposé de l'horaire. Quand les responsables associatifs subsahariens ou congolais font remarquer que ces types d'expression sont déplacés, les locuteurs autochtones se montrent vexés et cela occasionne généralement des tensions et des disputes lors des réunions de travail.

Les responsables politiques ou les fonctionnaires plus âgés, ceux qui ont connu l'Afrique coloniale, ceux qui avaient des parents en Afrique, ou ceux qui ont été coopérants au développement en Afrique lors des périodes plus récentes, abordent leurs interlocuteurs subsahariens comme à l'époque coloniale : avec une relation empreinte de paternalisme. Les travailleurs sociaux subsahariens, qui affichent une identité professionnelle et qui élaborent des pratiques qualifiées, ainsi que des militants associatifs décomplexés par rapport à la question coloniale, ne peuvent accepter de tels mentalités et comportements, même si leurs auteurs expriment une sympathie sincère vis-à-vis des Africains. Les relations d'associations subsahariennes ont pu être conflictuelles avec les administrations de certaines communes importantes de la région bruxelloise principalement pour cette raison d'incompatibilité entre personnes. Ces responsables ou les « nègres qui réfléchissent »⁸ sont perçus comme les troubles-fêtes de l'ordre racial implicite.

L'héritage colonial se retrouve donc dans les rapports institutions-associations ou les relations interpersonnelles. Le continuum colonial se cristallise autour du registre verbal employé lors des réunions, mais aussi en matière de partage du pouvoir (budget, conception des projets, expertise, tribune médiatique, etc.). Le manque de valorisation d'acteurs associatifs subsahariens et la discrimination aux subsides, qui trouve sa source dans le manque de confiance en l'intelligence africaine, sont des exemples typiques de réalités qui contribuent à mettre un terme aux partenariats avec les pouvoirs publics. Le combat contre les préjugés dépréciatifs envers les personnes d'origine subsaharienne est loin d'être gagné. Les préjugés envers les Noirs sont bien vivaces depuis l'époque coloniale. Ces préjugés racistes sont colportés par les Blancs sans qu'ils ne soient conscients de ce qu'ils véhiculent. L'idée selon laquelle les Blancs considèrent les Noirs comme étant des êtres inférieurs hante la plupart des subsahariens qui vivent en Europe. Car les préjugés persistants justifient les discriminations.

Les subsahariens ressentent très fortement les diverses discriminations, l'infériorisation sociale et la dépréciation humaine dont ils pensent faire l'objet de la part des membres de la société majoritaire. La considération monolithique, dont ils font l'objet, est blessante. Celle-ci réduit l'individu noir à la couleur de sa peau et, au-delà, à une Afrique imaginaire, comme un tout indistinct, ignorant les spécificités par pays, par région, par histoire coloniale, par langue et religion, par catégorie sociale, etc. Les particularités des populations subsahariennes et celles de leurs jeunes sont ignorées par les administrations, par le monde du travail social et par le monde académique belge. Méconnues, les populations subsahariennes de Belgique sont souvent considérées comme inexistantes. Cette situation est la première source d'inadéquation des politiques publiques ciblant ces populations.

Bibliographie

- A. Cornet (2004), « Les Congolais en Belgique aux XIX^e et XX^e siècles », Morelli A. (éd.), *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique de la préhistoire à nos jours*, Bruxelles : Couleurs Livres, pp. 375-400.
- Bitumba Tipo-Tipo M. (1995), « Migration Sud/Nord, levier ou obstacle ? Les Zaïrois de Belgique », In *Cahiers africains*, n° 13, Paris : L'Harmattan.
- Demart S. (2013), « Émeutes à Matonge et indifférence des pouvoirs publics ? », In *Brussels Studies*, 68, www.brusselsstudies.be.
- Etambala Z. A. et Ramakers J. (1993), *In het land van de Banoko: De geschiedenis van de Kongolese/Zaïrese aanwezigheid in België van 1885 tot heden*, Leuven: Hoger Instituut voor de Arbeid.
- Gatugu J., Amoranitis S. et Manço A. (2004), *La vie associative des migrants : quelles (re) connaissances ? Réponses européennes et canadiennes*, Paris : L'Harmattan.

⁸ Expression d'un internaute concernant les responsables d'une association bruxelloise pour souligner ironiquement l'« antinomie » entre africanité et réflexion.

- Kagné B. (2000), « Africains de Belgique, de l'indigène à l'immigré ». *Hommes et Migrations*, 1228, pp. 63-64.
- Kagné B. (2008), *Immigration et vie associative. Relations de l'associatif immigré subsaharien avec les pouvoirs publics*, Liège : Éditions Vintchore.
- Kagné B. et Martiniello M. (2001), « L'immigration subsaharienne en Belgique », In *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1721.
- Martiniello M., Rea A. et Dassetto F. (éds) (2007), *Immigration et intégration en Belgique Francophone. État des savoirs*, Louvain-la-Neuve : Academia Bruylant.
- Mazzocchetti J. (2011), « Dénis de reconnaissance, luttes et affirmation de soi. Enquête auprès de jeunes d'origine subsaharienne à Bruxelles », *Uzance*, Vol. 1, pp. 88-105.
- Mazzocchetti J. (2013), « Sentiments d'injustice et théorie du complot. Représentations d'adolescents migrants et issus des migrations africaines (Maroc et Afrique subsaharienne) dans des quartiers précaires de Bruxelles », In *Brussels Studies*, 63, www.brusselsstudies.be.
- Mielants E. (2007), 'Black Skin, White Masks Revisited: Contemporary Post-Colonial Dilemmas in the Netherlands, France, and Belgium', In *Human Architecture: Journal of the Sociology of Self-Knowledge*, 5 (3), pp. 297-304.
- Mohammed M. (2011), *La formation des bandes. Entre la famille, l'école et la rue*, Paris : Presses Universitaires de France.
- Mohammed M. et Muchielli L. (2007), *Les bandes de jeunes, des « Blousons noirs » à nos jours*, Paris : La Découverte.
- Robert M.-T. (2012 a), « Analyse de la prise en charge de jeunes belgo-congolais dans le cadre de partenariats "interculturels" », in Ministère de la Jeunesse, de l'Aide à la Jeunesse et de l'Aide aux personnes, Fédération Wallonie-Bruxelles, *Actes du colloque du 23 mai 2012. Agir auprès de jeunes tiraillés culturellement. Questions sur les pratiques quotidiennes des travailleurs de terrain*, Bruxelles, pp. 31-33.
- Robert M.-T. (2012 b), « Bandes urbaines africaines, un produit made in Belgium », in *Politique*, n° 73. En ligne : <http://politique.eu.org/spip.php?article2187>. Consulté le 30 novembre 2014.
- Schoonvaere Q. (2010), *Étude de la migration congolaise et son impact sur la présence congolaise en Belgique. Analyse de données démographiques*, Bruxelles : Groupe d'Étude de Démographie appliquée — Centre pour l'Égalité des Chances et de Lutte contre le Racisme.
- Swyngedouw E. et Swyngedouw E. (2009), 'The Congolese diaspora in Brussels and hybrid identity formation: multi-scalarity and diasporic citizenship', In *Urban Research & Practice*, Vol. 2/1, pp. 68-90.
- Tshibola S., Mabaya E. et Makobo K. (2008), « Discriminations et emploi des Africains subsahariens à Bruxelles », In A. Manço (éd.) (2008), *Valorisation des compétences et co-développement. Africain(e)s qualifié(e)s en immigration*, Paris : L'Harmattan, pp. 81-84.